



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT N° 1835
DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement régissant la démolition d'immeubles de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1835 intitulé :

Règlement régissant la démolition d'immeubles

2. Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaires des personnes habiles à voter.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 20 mars 2023, à 19 h à l'hôtel de ville, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. Ce [projet de règlement n° 1835](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca) peut être consulté sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Note explicative du Règlement n° 1835

Le règlement n° 1835 a pour objet de régir la démolition de certains immeubles conformément au chapitre V.0.1 du titre 1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

**Service de l'aménagement du territoire
27 février 2023**

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au :

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- Service de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 10^e jour du mois de mars 2023.

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca